

L'honorable M. LOUGHEED : Les artisans employés par la troupe sont invariablement des constables, et je désire savoir si les constables qui sont des artisans reçoivent 75 sous par jour en outre du dollar qui leur est donné comme salaire.

L'honorable M. MACDONALD (C.-A.) : Le bill ne parle pas de cela.

L'honorable M. SCOTT : Je me renseignerai.

L'honorable M. McMULLEN : Indubitablement la police à cheval du Nord-Ouest a, depuis plusieurs années, rendu de grands services au Canada. Il y a quelques années, nous avons espéré que l'on pourrait réduire les dépenses relatives à l'entretien de cette troupe. Cependant il a été impossible, pour certaines raisons, de faire cette réduction. Sans doute deux choses contribuent beaucoup à grossir les dépenses. D'abord, à mon avis, l'étendue du territoire avoisinant la frontière des Etats-Unis est si vaste que la contrebande s'y ferait sur un grand pied, si la police à cheval n'y faisait le guet, et durant plusieurs années encore cette troupe devra y exercer beaucoup de vigilance.

Et puis le développement que prend le district du Yukon a nécessité les services d'un grand nombre d'hommes de ce corps. Je ne crois pas que nous puissions espérer réduire d'une manière très sérieuse l'effectif de cette troupe. Quand nous considérons le grand nombre de personnes que va attirer la construction du Grand-Tronc-Pacifique, nous comprenons que la police à cheval au Nord-Ouest aura une rude besogne à faire pour protéger les intérêts du pays et y maintenir l'ordre et la paix. Je ne sais pas si lors de la formation de ce corps il était nécessaire de construire des manèges, des salles d'exercice et des salles d'équitation. Je crois qu'à Régina une forte somme a été dépensée, une somme plus forte qu'elle n'aurait dû être. Quoi qu'il en soit, on n'a pas commis une erreur en formant le corps de police à cheval du Nord-Ouest. Je conviens qu'il était nécessaire, mais je dois dire que nous avons dépensé beaucoup d'argent pour le maintenir. Il y a quelques années j'ai consacré beaucoup de temps pour découvrir quelles dépenses nous faisions pour le maintien de la police à cheval du Nord-Ouest, dépenses que je trouvais trop considérables.

Mais je suppose que des dépenses excessives se feront sous n'importe quel régime. Il est presque impossible de les prévenir dans certaines branches. Relativement à la solde de la troupe, je suppose que le gouvernement a attentivement étudié la question—sans doute qu'il l'a étudiée—avant de présenter un bill ayant pour objet d'augmenter cette solde, et qu'après avoir mûrement réfléchi il a décidé qu'une somme additionnelle serait accordée à ces officiers. Aussi, dans ces circonstances, je ne puis comprendre que nous puissions faire autrement que de consentir à ce que le gouvernement a cru devoir faire. Indubitablement nous avons le droit d'être fiers de la police du Nord-Ouest. Elle a admirablement rendu service au pays depuis que les Territoires font partie du Canada, et elle remplit aujourd'hui des devoirs importants. De temps à autre nous lisons qu'il se produit dans le Nord-Ouest des incidents qui démontrent que la police y fait une besogne difficile et ardue. Elle est obligée de parcourir de grandes distances pour découvrir des délinquants et les livrer à la justice. On doit admirer la police à cheval du Nord-Ouest, et, bien que ses services coûtent cher au pays, je pense qu'après tout elle devrait être maintenue jusqu'à ce que le pays soit colonisé d'une manière plus considérable, et je crains fort que plusieurs d'entre nous ne disparaissent avant que le pays puisse se dispenser de ses services, particulièrement en ce qui regarde la contrebande. Je n'ai aucun doute que le gouvernement a étudié toute la question en ce qui se rapporte aux dépenses occasionnées pour le maintien de ce corps, relativement aux services qu'il rend et à la solde qu'il reçoit, et qu'après avoir fait cela il recommande au Parlement l'augmentation de cette solde. Personnellement je suis prêt à approuver l'attitude du gouvernement à ce sujet.

La motion est adoptée.

#### LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

L'honorable M. GIBSON : Avant que la Chambre s'ajourne, je désire déclarer qu'une réunion du comité des impressions du Parlement a été convoquée par le président de la Chambre des communes pour demain, et je crois que nous devrions arranger les choses de manière à siéger demain, malgré l'ajournement de la Chambre.